



Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

Le progrès par la justice

Dossier n° 002 : début du premier procès



Membres du public et moines assistent à l'audience du 23 novembre consacrée aux réponses des équipes de défense.

Dans ce numéro

- 2 **Nouvelles et commentaires**
- 4 **Gros plan**
- 6 **Échos du public**
- 7 **Sensibilisation et partenariat**
- 8 **Actualité judiciaire**
- 10 **Décisions et audiences**
- 11 **Calendrier des activités de sensibilisation**

Plus de 30 ans après les faits, les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) ont officiellement ouvert, ce 21 novembre, le premier procès du dossier n° 002.

Dans leurs déclarations liminaires, les procureurs ont reproché aux trois anciens dirigeants des Khmers rouges mis en cause dans ce dossier d'avoir commis des crimes à l'encontre de millions de Cambodgiens. Les accusés et leurs avocats ont répondu à ces accusations.

Les observateurs s'accordent à dire que les procès de ce dossier seront, en raison de leur complexité et de l'ampleur des crimes visés, parmi les plus significatifs de l'histoire du droit pénal international. Pour la première fois aussi dans ce type de procédure, des victimes peuvent se constituer parties civiles et demander réparation.

Les trois anciens dirigeants khmers rouges ainsi accusés de génocide, de crimes contre l'humanité et de violations graves des Conventions de Genève

de 1949 sont Nuon Chea, ancien secrétaire adjoint du Parti communiste, Ieng Sary, ancien Ministre des Affaires étrangères, et Khieu Samphan, ancien Chef de l'État. Les poursuites engagées contre Ieng Thirith ont été disjointes par décision du 17 novembre, la Chambre de première instance ayant estimé que la démence dont était atteinte la quatrième accusé la rendait inapte à être jugée.

En septembre, la Chambre avait décidé que le dossier n° 002 donnerait lieu à une série de procès distincts. Le premier doit porter sur les rôles joués par les accusés dans l'ensemble des politiques visées par la décision de renvoi, ces politiques étant à la base de tous les chefs d'accusation. Mais l'accent sera toutefois mis sur les première et deuxième phases des mouvements forcés de population – au départ de Phnom Penh d'abord et d'autres centres urbains ensuite – et sur les crimes contre l'humanité commis en rapport avec ces déplacements.

Lire la suite en page 2

Ieng Thirith déclarée inapte à être jugée

Les experts médicaux ayant conclu que Ieng Thirith était atteinte de démence, la Chambre de première instance des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) a considéré, ce 17 novembre, que l'accusée n'était pas apte à être jugée et devait être remise en liberté.

Dès le lendemain, les co-procureurs ont formé un appel immédiat contre cette mise en liberté sans condition.

Âgée de 79 ans, l'ancienne Ministre des Affaires sociales devait passer en jugement pour plusieurs crimes, dont le génocide, en même temps que ses coaccusés du dossier n° 002 : son mari Ieng Sary, ancien Ministre des Affaires étrangères, Nuon Chea, ancien Secrétaire adjoint du Parti communiste, et Khieu Samphan, ancien Chef de l'État.

Ieng Thirith a été examinée par un gériatre néo-zélandais en juin et par quatre psychiatres en septembre. Ces experts désignés par la Chambre ont déclaré en audience pu-

blique que l'accusée souffrait d'une altération de ses facultés cognitives, fort probablement liée à la maladie d'Alzheimer.

Les cinq juges de la Chambre ont considéré que Ieng Thirith était inapte à être jugée et ont ordonné que les poursuites engagées contre elle soient disjointes dans le dossier n° 002. Ils ne se sont cependant pas accordés « sur certaines questions concernant le maintien en détention de Ieng Thirith et les conditions posées à sa mise en liberté », selon le communiqué de presse de la Chambre : les juges cambodgiens ont estimé qu'une hospitalisation forcée ou d'autres mesures coercitives étaient envisageables, tandis que les juges internationaux ont estimé que de telles dispositions ne seraient pas légalement fondées.

Faute d'accord sur ces points, « la Chambre a décidé que la seule possibilité était de [...] remettre [l'accusée] en liberté », conclut le communiqué.

Par voie d'appel immédiat, les co-procureurs Chea Leang et Andrew Cayley ont demandé que la remise en liberté sans condition soit annulée, que l'accusée soit maintenue en détention et reçoive des traitements médicaux et des soins thérapeutiques, et qu'un nouveau bilan de santé soit établi dans les six mois.

(Note de la rédaction : la Chambre de la Cour suprême ayant à présent accueilli l'appel, l'accusée sera maintenue en détention, soumise à traitements et sa situation revue dans six mois.)



Ieng Thirith assiste en septembre à l'audience portant sur son état de santé.

Déclarations liminaires (suite de la page de couverture)

Les procès suivants porteront sur d'autres chefs d'accusation, dont ceux de génocide et de travail forcé.

La co-procureure cambodgienne, Chea Leang, a exposé les types de crimes commis sous le Kampuchéa démocratique et la façon dont des millions de Cambodgiens avaient ainsi trouvé la mort après avoir été soumis au travail forcé, à la torture et à des conditions inhumaines, et évoquant notamment l'évacuation massive de Phnom Penh dès le 17 avril 1975, les tortures et exécutions pratiquées dans les prisons de sécurité à travers le pays, et les génocides commis à l'encontre des musulmans chams et des personnes d'origine vietnamienne.

« En termes relatifs [...], la portée de la catastrophe humaine déchaînée par les accusés ici présents n'a pas de parallèle dans l'histoire du monde moderne », a dit M^{me} Chea Leang, dont la déclaration a duré près d'une journée.

Le co-procureur international, Andrew Cayley, a ensuite traité des rôles et interactions des accusés dans les politiques générales décrites par sa collègue. Pour lui, les intéressés sont « des voleurs de temps et des meurtriers d'une génération entière de Cambodgiens ».

« Ils ont volé des décennies de développement et de prospérité de ce pays. [...] Il n'existe personne dans ce pays [qui n'ait] pas souffert ou [...] été touché par ce qu'ont fait ces trois personnes. »

Les avocats de Nuon Chea n'ont pas répondu aux co-procureurs, mais l'accusé a donné lecture d'une déclaration de près de deux heures selon laquelle il n'avait été qu'un patriote soucieux de protéger son pays de l'agression. « [J]e me suis trouvé contraint de m'engager dans la lutte pour mon pays », a-t-il dit, attribuant la responsabilité des crimes au Vietnam et non aux Khmers rouges.

Les avocats de Ieng Sary n'ont pas répondu aux co-procureurs non plus, mais l'accusé a lu une brève déclaration affirmant que la grâce et l'amnistie royales dont il avait bénéficié en 1996 empêchaient de nouvelles poursuites. Il a également dit qu'il ne comparait pas en tant que témoin.

Le troisième jour, Khieu Samphan a répondu que les accusations à son encontre n'étaient que suppositions et généralisations entachées de partialité. Il a reproché aux co-procureurs une thèse fondée sur des livres et des journaux, affirmant n'avoir été chef de l'État que de nom et n'avoir joué aucun rôle dans les crimes des Khmers rouges.

La Haut-Commissaire aux droits de l'homme de l'ONU, Navi Pillay, a salué l'ouverture du procès : « C'est un nouveau jour historique pour le peuple du Cambodge. Beaucoup de Cambodgiens ont longtemps attendu de voir le début de ce procès et de pouvoir enfin commencer à entendre des preuves sur les atrocités commises dans le pays il y a

30 ans. » (Centre d'actualités de l'ONU.)

Un sentiment que semblait partager le public cambodgien et étranger. Kris A. Baleva, chef de programmes pour le Cambodge au Asian International Justice Initiative, s'intéressait à l'impact de la disjonction des poursuites dans le dossier n° 002. « Depuis si longtemps les survivants attendent la vérité de la bouche des accusés, c'est une excellente occasion d'en dévoiler certains aspects cachés depuis 30 ans », a-t-elle déclaré.

« Je suis plus heureux que jamais. Enfin la vérité est en train d'être révélée », s'est réjoui Seng Chon, âgé de 69 ans, qui avait fait le voyage de plusieurs heures depuis sa province du Sud-Ouest dans un car affrété par les CETC. « Je pense que ce tribunal rendra justice aux victimes grâce à la participation internationale. Ces dirigeants khmers rouges n'arriveront pas à le tromper. »

Les CETC ont été créées par une loi cambodgienne adoptée en application d'un accord conclu entre l'ONU et le Gouvernement cambodgien en 2003. Conformément à ces dispositions, les CETC bénéficient d'une participation et d'une assistance internationales pour mener à bien leur mandat de poursuivre les hauts dirigeants du Kampuchéa démocratique et les principaux responsables des crimes commis sous ce régime. De 1975 à 1979, au moins 1,7 millions de personnes auraient ainsi succombé à la famine, au travail forcé, à la torture et aux exécutions.

Arrêt annoncé pour le 3 février dans le dossier *Duch*



Kaing Guek Eav à l'audience d'appel du 30 mars 2011.

L'arrêt dans le dossier *Kaing Guek Eav, alias Duch* sera prononcé le 3 février prochain, à 10 heures, a annoncé la Chambre de la Cour suprême des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) ce 17 novembre.

Duch, 69 ans, ancien directeur de S-21, la sinistre prison de sécurité de Phnom Penh, a été jugé en 2009 pour des crimes relevant du droit cambodgien et du droit international. Le 26 juillet 2010, il a été reconnu coupable de crimes contre l'humanité et de violations graves des Conventions de Genève de 1949, et condamné à 35 ans de prison. La Chambre de première instance a également accordé

des réparations aux parties civiles.

Tant la Défense que les co-procureurs et certaines parties civiles ont interjeté appel de ce jugement.

Du 28 au 30 mars 2011, la Chambre de la Cour suprême a tenu des audiences publiques pour examiner les appels. Deux mille neuf cents personnes y ont assisté. La Chambre rédige actuellement son arrêt.

De plus amples information concernant le prononcé de l'arrêt seront publiées en temps utile.

Le Japon annonce une contribution de 2,9 millions de dollars

Alors que les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) entament les procès de trois dirigeants khmers rouges accusés dans le deuxième dossier dont elles sont saisies, le Gouvernement japonais a annoncé qu'il verserait une contribution de 2,925 millions de dollars américains à la juridiction. L'ambassade du Japon a annoncé que cette nouvelle contribution était destinée à la composante internationale des CETC, « pour soutenir le processus judiciaire » au moment où les CETC ont ouvert le premier procès du dossier n° 002 et annoncé pour le 3 février 2012 le prononcé de l'arrêt dans le dossier n° 001.

Le Japon est le plus gros donateur des CETC. Ses dons totalisent 70,57 millions de dollars à ce jour, soit près de la moitié du budget total de la juridiction.

« Nous tenons à exprimer notre sincère gratitude au Gouvernement japonais pour le soutien renouvelé et important qu'il apporte aux CETC à l'heure où celles-ci franchissent le pas de leur deuxième procès », ont déclaré MM. Tony Kranh et Knut Rosandhaug, respectivement Directeur par intérim et Directeur adjoint du Bureau de l'administration. « Cette générosité et ce soutien constants sont essentiels pour que les CETC puissent mener à bien leur mandat ».

Le montant annoncé devrait être versé sous peu.

Visiteurs britanniques aux CETC

Des responsables du Foreign Office britannique ont fait une visite de courtoisie aux Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) ce 16 novembre, pour recueillir des informations actualisées sur les travaux de la juridiction, et ce, après avoir pu observer une des visites d'étude organisées par les CETC pour les habitants des provinces.

M. Bill Longhurst, Directeur adjoint du Département Asie de l'Est et Pacifique au Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth, et M. Mark Gooding, Ambassadeur du Royaume-Uni au Cambodge, se sont entretenus avec plusieurs représentants des CETC, notamment le Directeur par intérim du Bureau de l'Administration, M. Tony Kranh, son adjoint, M. Knut Rosandhaug, et les co-procureurs, M^{me} Chea Leang et M. Andrew Cayley. À l'ordre du jour figuraient l'état des dossiers dont sont saisies les CETC et les défis auxquels celles-ci font face alors que débudent les procès les plus complexes.

La veille, M. Longhurst s'était joint à une visite de l'ancienne prison de sécurité S-21, aujourd'hui Musée du génocide de Tuol Sleng,



MM. Mark Gooding (G) et Bill Longhurst (D).

et prendre ainsi la mesure de ce qui s'était réellement passé sous le Kampuchéa démocratique, et de ce que cette excursion apportait aux habitants de la province de Kampong Thom pour qui les CETC l'avaient organisée.

Le Gouvernement du Royaume-Uni fait partie des principaux donateurs des CETC.

Visite de spécialistes des droits de l'homme

Un groupe de 27 spécialistes travaillant dans les domaines des droits de l'homme, de la paix et de la sécurité ont visité les CETC le 15 novembre dans le cadre d'un programme international de perfectionnement organisé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI).

Les visiteurs, qui travaillent dans des pays aussi variés que le Cambodge, la Colombie, le Libéria, la Sierra Leone et le Timor-Leste, ont pu écouter des représentants des CETC, leur poser des questions et discuter avec eux du financement de la juridiction et des aspects qui la rapprochent ou la distinguent d'autres tribunaux mixtes.

Le premier procès de ce dossier, dans lequel sont jugés trois hauts dirigeants du régime khmer rouge, s'est ouvert le 21 novembre. Dans leurs déclarations liminaires, les co-procureurs ont exposé les crimes retenus à l'encontre des accusés et la façon dont ceux-ci s'en étaient rendus responsables. Les équipes de défense ont répondu à ces déclarations.

CO-PROCUREURS : déclarations liminaires

La co-procureure cambodgienne Chea Leang a exposé les faits qui seront présentés à la Chambre de première instance lors des procès thématiques qui se succéderont au cours des mois et années à venir, tandis que son homologue international, Andrew Cayley, a expliqué comment les trois accusés – Nuon Chea, Ieng Sary et Khieu Samphan – s'étaient rendus responsables de ces crimes dans le cadre d'une entreprise criminelle commune, chaque membre d'une telle entreprise encourant la responsabilité des crimes commis par le groupe pour réaliser un objectif commun. Voici un résumé de la thèse des co-procureurs – faits incriminés, rôles joués par les accusés et politiques du régime khmer rouge.

Faits incriminés

- Déplacements forcés de population : peu après le renversement de la République khmère par les Khmers rouges le 17 avril 1975, plus de deux millions de citoyens ont dû quitter Phnom Penh pour se rendre dans des zones rurales ; d'autres centres urbains à travers le pays ont connu un sort similaire.

- Cinq sites de travail forcé : camps de travail et coopératives agricoles forçaient les gens à travailler jour et nuit dans des conditions inhumaines ; parmi les sites retenus figurent les salines de Srae Ambel à Kampot et le chantier de construction de l'aéroport de Kampong Chhnang.

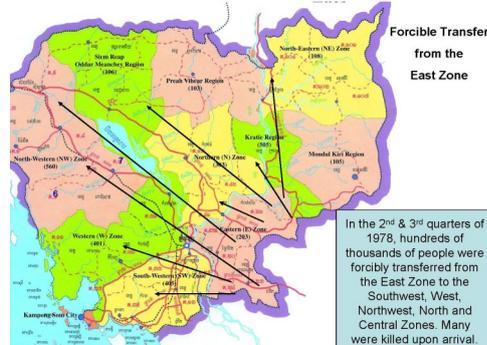


Construction forcée d'un canal.

- Persécution des bouddhistes : le régime a mené une campagne nationale de répression de la religion bouddhiste, défroquant les moines et interdisant les cérémonies et les rituels.
- Mariage forcé : l'« Angkar » a contraint des centaines de milliers d'hommes et de femmes au mariage, les vouant au viol, à la torture, au meurtre et à d'autres actes inhumains.
- Onze centres de sécurité : le régime aurait créé plus de

200 centres de sécurité à travers le Cambodge, avec pour mission d'arrêter, de torturer et d'exécuter les « ennemis ». Les poursuites portent sur 11 de ces centres, dont le centre S-21 de Phnom Penh.

- Génocide des groupes ethniques cham et vietnamien : les Chams de la province de Kampong Cham et les Vietnamiens de celles de Prey Veng et Svay Rieng ont été systématiquement exterminés sur ordre du régime, selon les co-procureurs.
- Crimes commis au cours du conflit armé avec le Viet Nam : les incursions khmers rouges au Viet Nam se sont soldées par la mort ou la disparition de plus de 30 000 personnes et par le déplacement de 400 000 autres ; nombre de ces victimes ont été envoyées à S-21 pour interrogatoire et exécution.



- Troisième déplacement forcé et purge de la zone Est : durant la seconde moitié du régime, la zone Est a connu une vaste purge faisant jusqu'à 250 000 morts et déplaçant de force presque toute



Le 17 avril 1975 à Phnom Penh.

Les illustrations de cette page sont extraites des déclarations liminaires des co-procureurs.

Le plan criminel commun du Parti communiste du Kampuchéa (PCK)

Il est reproché aux trois accusés d'avoir pris part à l'élaboration et à la mise en œuvre des grandes politiques suivantes :

- Déplacement forcé de la population des zones urbaines vers les zones rurales ;
- Travail forcé dans les sites de travail et coopératives ;
- Recours à la violence pour écraser les ennemis au moyen d'un réseau national de bureaux de rééducation ou de sécurité ;
- Persécution des Bouddhistes, Chams et Vietnamiens ;
- Mariage forcé.

Les co-procureurs font valoir que ces politiques étaient le fait de la direction du PCK, direction dans laquelle les trois accusés étaient profondément impliqués. « *Aucun des accusés ici présents ne s'est sali les mains directement, mais chacun, pris ensemble ou séparément, et avec d'autres qui sont morts [...] depuis longtemps, a mis en place des politiques qui ont été appliquées strictement et qui ont déclenché un océan [...] de sang dans ce pays* », a affirmé M. Cayley.

Rôles des accusés

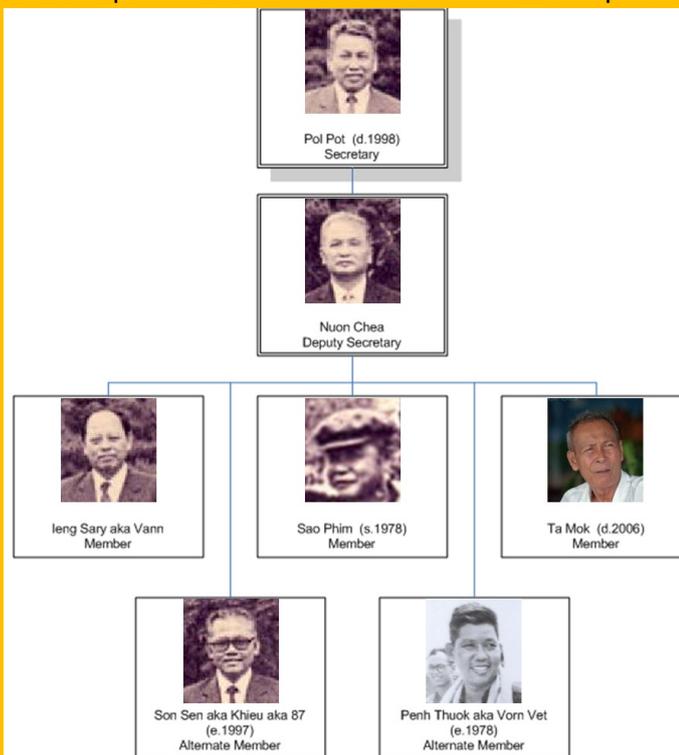
« Il n’y a aucun doute que les accusés étaient le moteur derrière cette entreprise criminelle et étaient des participants actifs », a déclaré M^{me} Chea. « Ils doivent donc être tenus pénalement responsables pour chacun des crimes prévus par la décision de renvoi. » Les co-procureurs allèguent que les accusés occupaient les postes suivant au sein du régime :

Nuon Chea : Président de l’Assemblée des représentants du peuple, secrétaire adjoint du Comité permanent du Parti communiste du Kampuchéa (PCK), chargé à ce titre des « affaires du Parti » ainsi que de l’éducation politique et de la formation de ses cadres.

Ieng Sary : Vice-Premier Ministre chargé des affaires étrangères et un des cinq membres titulaires du Comité permanent du PCK.

Khieu Samphan : Président du Présidium de l’État, membre du Comité central du PCK, membre de fait du Comité permanent du PCK, Président politique du Bureau 870 et chargé de la supervision des questions commerciales dans tout le pays.

Le Comité permanent du Comité central du Parti communiste du Kampuchéa



La figure ci-dessus provient des déclarations liminaires des co-procureurs.

DÉFENSE : réponses

Les accusés, à qui l’occasion était donnée de répondre aux déclarations liminaires de co-procureurs, ont tous trois tenu à exprimer leur position. Nuon Chea et Khieu Samphan ont contesté les accusations portées contre eux, et Ieng Sary la légalité de son procès.



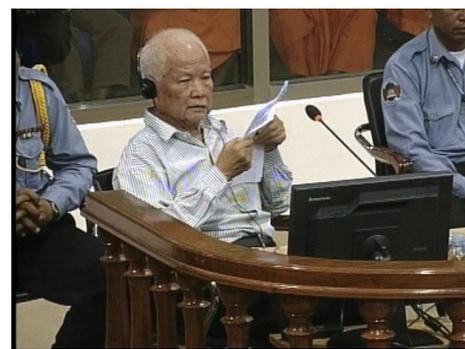
Nuon Chea

« Quoi qu’aient dit les co-procureurs, ils ne disent pas la vérité. Ma position dans la révolution a consisté à servir l’intérêt de la nation et du peuple, et j’espère être entendu », a affirmé Nuon Chea dans sa réponse. « Et c’est par souci de justice que je me suis trouvé contraint de m’engager dans la lutte pour mon pays. J’ai dû quitter ma famille pour libérer la mère patrie du colonialisme, de l’agression et de l’oppression de la part de ceux qui essaient d’accaparer notre territoire et d’effacer le Cambodge de la face du monde. »



Ieng Sary

Au lieu de répondre aux déclarations liminaires, Ieng Sary a donné lecture d’une brève déclaration faisant valoir que la procédure engagée à son encontre devait être suspendue en attendant que soient résolues les questions juridiques relatives à la grâce et à l’amnistie royales dont il avait bénéficié en 1996. « C’est avec le plus profond respect que je me dis troublé par le fait que la Chambre de première instance [...] refuse de suspendre [la procédure] dans l’attente de la décision que prendra la Chambre de la Cour suprême sur cette question », a-t-il déclaré.



Khieu Samphan

Qualifiant les déclarations des co-procureurs de « suppositions » et de « déclarations péremptoires », Khieu Samphan a affirmé n’avoir eu aucune responsabilité dans les crimes retenus. « Malgré tout ce que je viens de dire, je conserve encore l’espoir que ce procès sera au moins pour moi l’occasion d’expliquer à l’opinion cambodgienne comment il est possible que j’aie occupé une haute position officielle dans le Kampuchéa démocratique sans avoir pour autant fait partie du processus de décision et sans pour autant avoir été informé de tout ce qui se passait dans notre pays... »

Échos du public : déclarations liminaires dans le dossier n° 002



À l'entrée de la galerie du public.

C'est comme un arbre. Il y a d'abord le tronc. Qui fait des branches. [Les accusés] étaient le tronc. Ils ont conçu les branches. Ils ne peuvent pas rejeter la responsabilité sur les branches. Le tronc précède les branches. Ils ne peuvent pas rejeter la responsabilité sur les subalternes.

Je suis venu parce que je veux la justice. Je veux qu'on me dise qui a raison et qui a tort, qui est bon et qui est mauvais. Il ne faut pas reprocher ce qui est mauvais à quelqu'un qui est bon. Les accusés ont refusé d'admettre. Pourtant ils devaient savoir, avec tous ces morts [...]. J'ai besoin d'entendre ces chefs admettre ce qu'ils ont fait.

-ORN Chha, 70 ans, partie civile, Steung Treng.

Je m'intéresse à l'impact que la disjonction des poursuites aura sur la procédure dans le dossier n° 002. C'est certainement une mesure digne d'intérêt qui pourrait faire jurisprudence [en droit pénal international].

Il reste à voir quels effets elle aura sur de nombreux aspects du dossier, comme la présentation des témoignages, la procédure d'appel (en particulier la capacité des équipes de défense de se porter en appel devant la Chambre de la Cour suprême et la tenue du deuxième procès si le verdict du premier est contesté) et les réparations.

Nous espérons que la disjonction des poursuites dans le dossier n° 002 accélèrera effectivement la procédure sans compromettre les droits des parties.

-Kris A. Baleva, chef de programmes, Asian International Justice Initiative.

Il est important de veiller à l'égalité, à ce que [les parties civiles] soient entendues, à ce que les crimes dont elles ont souffert soient établis devant elles.

Après avoir entendu les déclarations liminaires, je me demande comment [les accusés] vont pouvoir se défendre contre ces charges accablantes.

Je suis assez surprise du nombre de personnes présentes. Il y a beaucoup de jeunes. C'est vraiment important qu'ils entendent ce qui s'est passé.

- Delphine Carlens, chargée de programme, Fédération internationale des ligues des



Moines recevant des brochures.

Ce qui est fait est fait. Mais ce que je veux, c'est que [Nuon Chea] assume sa responsabilité dans tout cela : la souffrance, la douleur, les larmes, les cris, la peur suscitée par le démantèlement des familles, la famine, le travail forcé, la torture et les exécutions. Je veux qu'il admette qu'il savait tout ce qui se passait. Voilà ce que je veux.

-NGIN Nath, 55 ans, province de Takeo.

Ils étaient les chefs. Tout comme on est chef famille. Comment un chef de famille peut-il ignorer ce qui se passe dans sa maison ? Comment peut-il dire qu'il ne savait pas, alors que ses enfants mouraient ? Ils auraient dû reconnaître leurs erreurs.

Je suis désolé(e) de ce qui s'est passé à l'époque des khmers rouges, je regrette de les avoir servis. Ce sont de mauvais chefs qui m'ont forcé(e) à faire du tort aux gens.

-Anonyme, 72 ans, ancien chef adjoint de commune, province de Banteay Meanchey

Quand ils ont parlé du mariage forcé, j'ai dû retenir mes larmes. Les souvenirs me sont revenus de quand ils ont tué mon mari et m'ont obligée à épouser un autre homme du même village.

Mon mari avait été surpris à voler des os de vache. Ils avaient abattu une vache ce jour-là et mon mari avait si faim qu'il leur avait demandé les os sans chair. Ils avaient refusé. Le soir, il était allé à la cuisine communautaire et avait essayé de prendre des os. Ils l'ont attrapé, lui ont lié les poings derrière le dos et l'ont emmené. Mon deuxième enfant apprenait à marcher à ce moment-là. Voilà comment elle a perdu son père.

-CHAN Nary, 57 ans, partie civile, Steung Treng

J'ai l'impression d'assister à la marche de l'histoire, à une chose unique. C'est intéressant d'avoir le point de vue des accusés et des perspectives aussi différentes.

-Inger Agger, psychologue, Danemark



Le public fait la file devant la salle d'audience.

Parties civiles réunies pour une cérémonie commémorative

Une cérémonie commémorative s'est tenue au pied du stoupa de Choeng Ek ce 20 novembre, à la veille des déclarations liminaires. Quelque 160 parties civiles du dossier n° 002 se sont jointes aux moines bouddhistes pour partager des témoignages et prier pour les défunts.

Plusieurs organisations de la société civile qui soutiennent la participation des victimes depuis la création des CETC se sont associées pour organiser la cérémonie : la Cambodian Human Rights and Development Association (ADHOC), Avocats Sans Frontières France (ASF France), le Cambodian Defenders Project (CDP), le Cambodian Human Rights Action Committee (CHRAC), la Transcultural Psycho-social Organization (TPO), le Khmer Institute of Democracy (KID), la Ksaemksan Victims Association et Legal Aid of Cambodia (LAC).

L'objectif était de donner aux parties civiles une tribune pour exprimer les préjudices et les pertes qu'elles avaient subies, et leurs espoirs vis-à-vis du dossier n° 002. Comme l'a dit en ouvrant la cérémonie M. Thun Saray, Président de l'ADHOC et du CHRAC, l'objectif était « de permettre aux victimes constituées parties civiles de partager leurs expériences,



Cérémonie devant le stoupa de Choeng Ek.

leurs préoccupations et leurs suggestions sur le chemin de la justice ».

Six parties civiles ont pris la parole. « J'ai vécu dans la peur et sous la menace après la séparation d'avec ma famille », a déclaré Yin Sam On, 60 ans. Chum Mey, 80 ans, un des deux seuls survivants de la tristement célèbre

prison S-21, a tenu à « rappeler et demander aux victimes de pousser ce procès pour que justice soit rendue à ceux qui ont péri aux mains des Khmers rouges », ajoutant qu'il avait à peine pu fermer l'œil la veille, quand il avait appris que les dirigeants en question comparaitraient devant leurs juges.

Les ONG partenaires qui ont organisé la cérémonie ont insisté sur le fait que les victimes ne devaient pas voir leurs droits érodés par une interprétation rigide du Règlement intérieur des CETC. Des victimes ont déclaré que leur participation était de première importance pour le dossier n° 002 et qu'elles souhaitaient y prendre une part plus active. Les parties civiles se sont également déclarées déçues du fait qu'aucun temps de parole n'avait été attribué à leurs avocats dans le cadre des déclarations liminaires. Les opinions et préoccupations des parties civiles devraient faire partie intégrante des procès, ont-elles affirmé, pour que leur soit assuré un droit de participation significatif. Elles ont dit leur espoir de pouvoir présenter leurs récits dans le prétoire, afin que toute la lumière soit faite sur les faits poursuivis.

Les CETC lancent une émission de radio hebdomadaire

Les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) ont lancé ce 24 novembre leur émission de radio hebdomadaire « Les Khmers rouges face à leurs

juges ». Elle sera diffusée tous les jeudis de 17 h 15 à 18 h 15 sur les fréquences 918 kHz AM et 105,75 MHz FM.

L'émission entend donner au public l'occa-

sion de s'adresser à des responsables des CETC et d'approfondir sa connaissance du dossier n° 002, dans lequel passent en jugement les trois dirigeants khmers rouges Nuon Chea, Ieng Sary et Khieu Samphan accusés de génocide, de crimes contre l'humanité et de violations graves des Conventions de Genève de 1949.

Chaque programme présentera l'actualité des audiences de la semaine et accueillera des représentants des CETC qui expliqueront les faits importants de la procédure. Les auditeurs pourront aussi téléphoner pour poser des questions ou donner des avis.

Si vous souhaitez poser des questions sur les procès ou sur les CETC en général, veuillez appeler un des numéros suivants :

092 929280
092 929281
097 8282918
097 8282919



De gauche à droite : Huy Vannak, fonctionnaire des affaires publiques des CETC, et les présentateurs de Radio National of Kampuchea.

Pour tenir le public informé de l'actualité judiciaire des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, les organes et sections des CETC présentent chaque mois un résumé de leurs activités. Voici le survol des activités du mois de novembre 2011. Voir en page 10 le détail des décisions et ordonnances.

Chambre préliminaire

La Chambre préliminaire était saisie d'une demande et de cinq appels dans le dossier n° 003, ainsi que d'une demande et de deux appels dans le dossier n° 004. Elle a formulé ses considérations sur deux de ces appels et continue de délibérer sur les autres appels et demandes.

Dossier n° 003

Le 2 novembre, la Chambre a formulé ses considérations sur l'appel interjeté par le co-procureur international contre la décision des co-juges d'instruction relative à la demande de prorogation de délai et aux demandes d'actes d'instruction. Voir aussi en page 10.

Le 15 novembre, la Chambre a formulé ses considérations sur l'appel interjeté par le co-procureur international contre la décision des co-juges d'instruction relative aux demandes d'actes d'instruction redéposées. Voir aussi en page 10.

Chambre de la Cour suprême

Dossier n° 001

La Chambre de la Cour suprême a continué de travailler à son arrêt relatif aux appels interjetés contre le jugement de première instance.

Dossier n° 002

La Chambre a continué de recevoir des actes de procédure et de préparer sa décision sur un appel immédiat. Elle a également été saisie d'une demande des co-procureurs en suspension de la mise en liberté de Ieng Thirith ordonnée par la Chambre de première instance, en même temps que d'un appel immédiat des co-procureurs contre cette mise en liberté. Le 19 novembre, le Président de la Chambre de la Cour suprême a accordé la suspension demandée. Le 21 novembre, il a autorisé les co-procureurs à déposer des con-

clusions en appel supplémentaires. L'appel doit être tranché dans un délai régi par la règle 82 6) du Règlement intérieur.

Le 28 novembre, la Chambre a été saisie de la déclaration d'appel immédiat de Ieng Sary contre la décision de la Chambre de première instance d'exclure la condition du lien avec un conflit armé de la définition des crimes contre l'humanité. Cet appel doit être tranché dans un délai régi par la règle 108 4) *bis* du Règlement intérieur.

Section d'appui à la Défense

La Section d'appui à la Défense a continué de fournir un appui juridique, administratif et technique aux équipes de défense.

Dossier n° 002

Le 4 novembre, l'équipe de défense de Nuon Chea a déposé une demande d'information relative aux réunions *ex parte* tenues entre la juge Cartwright, Andrew Cayley et/ou Knut Rosandhaug. Le 21 novembre, elle a formé une requête urgente en récusation de la juge Cartwright.

Le 18 novembre, l'équipe de défense de Ieng Sary a aussi demandé une enquête sur ces communications *ex parte*. Elle a rappelé sa demande à l'audience du 21 novembre et l'a formellement réitérée le 24 novembre.

Le 4 novembre, l'équipe de défense de Ieng Sary a déposé une demande de report de l'ouverture du procès en attendant que soient définitivement tranchées ses exceptions préliminaires relatives à la question de la grâce et de l'amnistie royales, et au principe *non bis in idem*. Son appel contre la décision de la Chambre de première instance a été déposé le 5 décembre.

Le 14 novembre, l'équipe de défense de Nuon Chea a déposé ses objections, observations et notifications relatives aux documents à produire au procès.

Le 14 novembre, l'équipe de défense de Ieng Thirith a déposé ses objections relatives aux listes de documents des co-procureurs



Drapeaux du Cambodge et de l'ONU.

et des parties civiles pour la première phase du procès.

Le 14 novembre, l'équipe de défense de Khieu Samphan a déposé ses exceptions d'irrecevabilité des listes de documents présentées par les co-procureurs et les parties civiles pour la première phase du procès.

Le 25 novembre, le co-avocat international de Nuon Chea, Michiel Pestman, a déposé sa réponse aux déclarations liminaires des co-procureurs. Il n'avait pas été autorisé à présenter cette réponse dans le prétoire.

Le 25 novembre, l'équipe de défense de Ieng Sary a interjeté appel contre la décision de la Chambre de première instance relative à la demande des co-procureurs tendant à ce que la condition du lien à un conflit armé soit supprimée de la définition des crimes contre l'humanité.

Le 28 novembre, l'équipe de défense de Ieng Thirith a déposé sa réponse à l'appel des co-procureurs contre la décision de la Chambre de première instance ordonnant la remise en liberté immédiate et sans condition de l'accusée.

Dossiers n° 003 et 004

La Section a continué de suivre de près l'évolution de ces dossiers et de veiller à ce que les droits des suspects soient sauvegardés au regard des normes et pratiques internationales les plus exigeantes.

Section d'appui aux victimes

Travail juridique

La Section a continué de recevoir des demandes de constitution de partie civile et de les verser dans la base de données. Elle a aidé ASF France à déposer auprès de la Chambre de première instance les traductions en français de ces demandes, et a aidé une avocate à vérifier la situation de la partie civile qu'elle représente.

Activités de sensibilisation

L'Équipe de sensibilisation a participé à une cérémonie préalable à la présentation des déclarations liminaires dans le dossier n° 002. Co-organisée par le CHRAC, l'AD-HOC, ASF France, le CDP, le DC-Cam, le KID, Ksem Ksan, LAC et le TPO, la cérémonie a réuni environ 200 parties civiles à Choeng Ek. Voir l'article en page 3.

Le 18 novembre, au Toul Kork Building Center de Phnom Penh, la Section et les co-avocats principaux pour les parties civiles ont accueilli une centaine de parties civiles et leurs avocats dans le cadre d'une réunion préalable aux audiences.

Il s'agissait de fournir des informations sur l'ouverture du procès dans le dossier n° 002, sur les changements apportés à la procédure – notamment la disjonction des poursuites – et sur la possibilité de témoigner.

Les parties civiles représentaient 18 provinces cambodgiennes (Battambang, Kampong Cham, Kampong Chhnang, Kampong

Speu, Kampong Thom, Kampot, Kandal, Kratie, Phnom Penh, Prey Veng, Pursat, Ratanakiri, Siem Reap, Preah Sihanouk, Stung Treng, Svay Rieng, Koh Kong et Takeo).

Après la première semaine d'audience, les mêmes parties civiles ont été invitées à une deuxième réunion pour vérifier leur compréhension du processus et leur détermination à continuer d'y participer.

À cette réunion, les 100 parties civiles sélectionnées, qui sont potentiellement importantes pour le dossier n° 002, ont été réparties en petits groupes pour s'entretenir à portes fermées avec leurs avocats respectifs. Les parties civiles ont également eu l'occasion d'échanger leurs récits. L'après-midi, les participants ont visité Tuol Sleng et les champs de la mort de Choeng Ek. Une fois conclue cette journée, les parties civiles se sont préparées à la prochaine étape, les audiences consacrées à l'examen de la preuve qui se tiendront dès le 5 décembre.

Réparations et mesures non judiciaires

Du 21 au 25 novembre, l'Équipe des réparations et des mesures non judiciaires a poursuivi ses études de terrain de huit anciens sites de crimes relatifs au dossier n° 002 (situés dans les provinces de Pursat, Siem Reap, Kampong Thom, Ratanakiri et Kampong Cham) afin d'évaluer le statut, la préservation et la mémorialisation.

L'Équipe a constaté que trois de ces sites – le site d'exécution de Tuol Po Chrey (Pursat), le site de travail du barrage du 1^{er} Janvier (Kampong Thom) et le centre de sécurité de la pagode Au Trakuon (Kampong Cham) sont restés la propriété des pouvoirs publics, tandis que les cinq autres – le centre de sécurité de la Zone nord (Siem Reap), le centre de sécurité de Kroch Chhmar, celui du village de Trea, le site

d'exécution de Steung Tauch (Kampong Cham) et le centre de sécurité de Au Kanseng (Ratanakiri) sont des propriétés privées.

L'Équipe s'occupe du suivi d'un éventuel projet à Tuol Sleng en collaboration avec Ksem Ksan et le ministère de la Culture et des Beaux-arts.

Section des co-avocats principaux pour les parties civiles

Représentation

Le 2 novembre, les co-avocats principaux et les avocats des parties civiles se sont réunis pour envisager la suite des travaux relatifs aux réparations et considérer la participation de la Section d'appui aux victimes et d'organisations intermédiaires.

Du 21 au 23 novembre, les co-avocats principaux ont assisté aux audiences consacrées aux déclarations liminaires. La Chambre de première instance avait refusé aux parties civiles l'autorisation de faire des déclarations dans ce cadre.

Le 24 novembre, les co-avocats principaux et les avocats des parties civiles se sont réunis aux CETC pour faire le bilan des déclarations liminaires.

Pour préparer les audiences consacrées à l'examen de la preuve, prévues du 5 au 15 décembre, les co-avocats principaux et les avocats des parties civiles ont tenu des réunions pour considérer les sujets répertoriés dans l'Ordonnance portant calendrier de la Chambre de première instance.

Sensibilisation

Plusieurs réunions ont permis l'échange d'expériences quant à la meilleure façon d'interroger les parties civiles, les témoins, les accusés et les experts dans le prétoire. Les intervenants étaient Banarbé Nekuie d'ASF France, avocat de parties civiles, Silke Studzinsky de l'équipe d'avocats du CDP et de LAC, et Ny Chandy et Pich Ang de la Section des co-avocats principaux pour les parties civiles.

Le 4 novembre, le co-avocat principal cambodgien a pris part sur les ondes de la radio FM 102 à une discussion portant sur l'audience au fond.



Réunion d'information après les déclarations liminaires.

Décisions et audiences

Décisions et ordonnances

Chambre préliminaire

2 novembre 2011

Dossier n° 003 – Considérations sur l'appel interjeté par le co-procureur international contre la décision relative à la demande de prorogation de délai et aux demandes d'actes d'instruction – la Chambre n'ayant pas réuni la majorité de quatre juges nécessaire pour trancher, la décision des co-juges d'instruction est maintenue – les considérations (expurgées) sont disponibles en anglais et en khmer sur le site Web des CETC.

15 novembre 2011

Dossier n° 003 – Considérations sur l'appel interjeté par le co-procureur international contre la décision relative aux demandes d'actes d'instruction nouvellement déposées – la Chambre n'ayant pas réuni la majorité de quatre juges nécessaire pour trancher, la décision des co-juges d'instruction est maintenue – les considérations expurgées sont disponibles en anglais et en khmer sur le site Web des CETC.

Chambre de première instance

3 novembre 2011

Dossier n° 002 – « Décision relative aux exceptions préliminaires soulevées par Ieng Sary sur le fondement de la règle 89 du Règlement intérieur (question de la grâce et de l'amnistie et principe *non bis in idem*) » – les exceptions sont rejetées, la Chambre estimant, dans le cas de l'exception tirée du Décret royal de 1996, que les peines infligées par le tribunal de 1979 ne pouvaient faire l'objet d'une mesure de grâce et que l'amnistie ne s'appliquait pas aux violations des Conventions de Genève de 1949, au génocide aux crimes contre l'humanité.

15 novembre 2011

Dossier n° 002 – « Décision relative à l'aptitude de Nuon Chea à être jugé et à la demande de nouvelle expertise médicale présentée par la Défense » –

la Chambre considère que l'accusé est apte à être jugé, rejette la demande de nouvelle expertise médicale et ordonne à la Défense de prendre des mesures pour éviter à l'avenir toute diffusion ou communication non autorisée de documents confidentiels.

17 novembre 2011

Dossier n° 002 – « Décision relative à l'aptitude de Ieng Thirith à être jugée » – la Chambre considère que l'accusée n'est pas apte à être jugée, ordonne la disjonction et la suspension des poursuites à son encontre dans le dossier n° 002 et, faute d'un accord des juges sur leur compétence pour imposer des conditions de libération, ordonne sa remise en liberté et son élargissement du centre de détention (voir aussi en page 2).



Vue panoramique de la grande salle d'audience des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens. (Photo : Meng Kimlong)

Audiences publiques programmées

Chambre préliminaire

Néant

Chambre de première instance

À partir du 10 janvier 2012 : examen de la preuve dans le dossier n° 002 (du lundi au jeudi, de 9 heures à 16 heures)

Chambre de la Cour suprême

3 février 2012 : prononcé de l'arrêt dans le dossier n° 001 (10 heures)

Calendrier des activités de sensibilisation

Activités diverses

2 novembre 2011 Le CHRAC anime une discussion radiophonique sur l'indépendance de la justice (rediffusion le 9 novembre 2011).

3 novembre 2011 Les participants au programme de sensibilisation psychologique organisé par la TPO dans la province de Takeo se familiarisent avec le travail des CETC et partagent des stratégies pour faire face au deuil.

4 novembre 2011 Les auditeurs disent ce qu'ils attendent du dossier n° 002 dans une émission à lignes ouvertes animée par la TPO.

7-8 novembre 2011 En prévision des audiences du dossier n° 002, une formation est organisée pour les parties civiles susceptibles de témoigner.

16 novembre 2011 Le CHRAC anime une émission radiophonique en direct consacrée au « Tribunal des femmes », avec la participation d'un invité du CDP (rediffusion le 23 novembre).

18 novembre 2011 En prévision des audiences du dossier n° 002, la Section d'appui aux victimes organise une réunion d'information pour les parties civiles et leurs avocats.

19-20 novembre 2011 Suite aux audiences du dossier n° 002, une formation est organisée pour les parties civiles susceptibles de témoigner.

20 novembre 2011 Une cérémonie commémorative est organisée pour les parties civiles avant l'ouverture des audiences du dossier n° 002.

21-23 novembre 2011 Le CHRAC observe les audiences du dossier n° 002.

25 novembre 2011 Le CDP organise un forum à la Pannasastra University of Cambodia (PUC) pour permettre à 60 étudiants de développer leurs connaissances sur les CETC et les violences sexuelles commises sous le régime khmer rouge.

27 novembre 2011 *Al Jazeera International* interviewe un(e) psychologue du CDP.

28 novembre-1^{er} décembre 2011 Le International Center of Conciliation (ICfC) encadre 25 villageois de la province de Kampong Speu dans un dialogue sur la justice, la mémoire et les CETC, et distribue des documents de sensibilisation des CETC dans les villages.

2 décembre 2011 L'ICfC et la TPO examinent les résultats de leur projet de dialogue entre victimes et anciens khmers rouges.

2 décembre 2011 La TPO et la Section d'appui aux victimes organisent une discussion radiophonique consacrée aux procès des CETC, sur le thème « Trois jours sont devenus trois ans ».

4 décembre 2011 La Section d'appui aux victimes organise pour les parties civiles et leurs avocats une réunion d'information faisant suite aux audiences du dossier n° 002.

7-8 décembre 2011 Organisé par le CDP, le « Tribunal des femmes » sur les violences sexuelles commises pendant le régime khmer rouge réunit une centaine de personnes.

7-9 décembre 2011 L'ICfC encadre 25 villageois de la province de Kratie dans un dialogue sur la justice, la mémoire et les CETC, et distribue des documents de sensibilisation des CETC dans les villages.

12-15 décembre 2011 L'ICfC encadre 25 villageois de la province de Stung Treng dans un dialogue sur la justice, la mémoire et les CETC, et distribue des documents de sensibilisation des CETC dans les villages.



Étudiants de la province de Siem Reap en visite aux CETC.

Programme de sensibilisation des CETC

La Section des relations publiques organise des visites d'étude pour les habitants de toutes les provinces du pays. Les mardis et jeudis, 300 personnes sont véhiculées à Phnom Penh pour effectuer des visites guidées du Musée du génocide de Tuol Sleng, des champs de la mort de Choeung Ek et du siège des CETC. La veille de chaque excursion, des membres de la Section se rendent en province pour présenter des films sur les Khmers rouges en collaboration avec le centre de ressources audiovisuelles Bophana.

La Section se rend aussi dans les écoles secondaires et les universités pour présenter le travail des CETC.

CALENDRIER DU PROGRAMME DE SENSIBILISATION DES CETC

Novembre-décembre-janvier

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
13	14	15 Visite d'étude	16 visite britannique	17	18 Visite scolaire	19
20	21 002 : déclarations liminaires	22 002 : déclarations liminaires	23 002 : déclarations liminaires	24 002 : déclarations liminaires	25	26
27	28	29	30	1	2	3
4	5 002 : audience	6 002 : audience	7 002 : audience	8 002 : audience	9	10
11	12 Férié	13 002 : audience	14 002 : audience	15 002 : audience	16	17
18	19	20 Visite d'étude	21	22 Visite d'étude	23 Visite scolaire	24
25	26	27 Visite d'étude	28	29	30	31
1	2 Férié	3	4	5	6	7
8	9 Férié	10 002 : audience	11 002 : audience	12 002 : audience	13	14



Pour en savoir plus sur les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

« Un processus ouvert à tous. »



✉ Route nationale 4, Chaom Chau,
Dangkao B.P. 71
Phnom Penh (Cambodge)

Centre d'information (appui aux victimes)
Rue 21, maison 6a (près du marché Kap Ko)
Phnom Penh (Cambodge)

📞 **Général** Tél. : +855 (0)23 219 814
Fax : +855 (0)23 219 841

📺 **Relations avec les médias** Tél. : +855 (0)12 488 094
Tél. : +855 (0)12 488 421

Visites des CETC Tél. : +855 (0)12 488 029

Centre d'information Tél. : +855 (0)23 214 291
+855 (0)23 214 295



@ **Sur la toile**

CETC www.eccc.gov.kh
UNAKRT www.unakrt-online.org

Twitter twitter.com/KRTribunal
Flickr www.flickr.com/krtribunal
Facebook www.facebook.com/krtribunal
Youtube www.youtube.com/krtribunal

*** Souhaitez-vous visiter les Chambres extraordinaires ? ***

Les CETC ouvrent leurs portes aux visiteurs. Pour en savoir plus, écrivez à pas@eccc.gov.kh.